



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 13375

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la restructuration du réseau Banque de France. Le secrétaire général a remis au gouverneur ses conclusions visant à améliorer l'implantation du réseau des succursales. Parmi les différentes propositions présentées, le scénario retenu semble être celui qui organise une implantation géographique autour du modèle modulaire à maille régionale. Cela aura pour conséquence première la disparition de la quasi-totalité des succursales actuelles : 149 sur 211. Une telle décision, si elle est confirmée, irait à l'encontre, à la fois, de la nécessité d'une plus grande proximité avec les citoyens, d'une politique d'aménagement du territoire plus équilibrée et harmonieuse et à l'encontre de l'esprit même de la décentralisation puisqu'elle aboutirait à une reconcentration du réseau au détriment des villes moyennes et de leurs agglomérations. Il lui demande de lui faire connaître les suites qu'il envisage de réserver à ces propositions.

Texte de la réponse

Le réseau des succursales de la Banque de France comprend 211 implantations, dont le maillage et l'organisation sont héritées du xix^e siècle et des deux premières décennies du xx^e siècle. Cette situation fait que la Banque de France possède aujourd'hui le réseau le plus dense parmi les banques centrales de toute l'Europe. Cet organisme est engagé depuis plusieurs années dans un double mouvement, de modernisation de ses activités et d'adaptation de ses structures et de ses méthodes, qui tient compte des importantes mutations que connaissent les activités exercées dans les comptoirs et au siège. La poursuite de ce mouvement de modernisation et de baisse des coûts constitue indiscutablement une nécessité de gestion pour la Banque de France. Dans ce contexte, la banque a rendu publiques début février deux études sur l'évolution du réseau de succursales et l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. La première de ces études ébauche plusieurs scénarios et préconise une profonde diversification des formes de la présence de la banque sur le territoire et une réduction du nombre des implantations. Sur la base de cette étude, la banque va mener une vaste concertation avec tous les élus concernés et avec son personnel. Le gouverneur a d'ores et déjà annoncé qu'il souhaite privilégier le scénario départemental. En l'absence de contrat de service public prévoyant des objectifs d'aménagement du territoire et en l'absence de plans départementaux pluriannuels d'organisation approuvés par les préfets, la banque ne peut procéder à aucune fermeture sans étude d'impact préalable et sans les consultations assez nombreuses prévues par la loi. Comme tout organisme public, la Banque de France doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'Etat entend conforter la Banque de France dans le rôle qu'il veut lui voir jouer en matière d'aménagement du territoire, notamment dans la vie économique locale, et qui doit être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont cet établissement est comptable devant la nation.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13375

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1545

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2744